

Ville de Montréal
Système de gestion des décisions des instances
**Intervention - Secrétariat général , Direction des affaires
juridiques**

Numéro de dossier : 1031203008	
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386) qui sera soumis au conseil de la Ville afin de remplacer, entre la rue Sainte-Catherine et l'axe de la ruelle bordant le coté sud du boulevard de Maisonneuve et entre l'axe de la rue Saint-Marc et l'axe de la ruelle située entre les rues Towers et du Fort, la densité 3 du secteur par une densité 6.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

• Commentaires

Ci-joint, le projet de règlement:



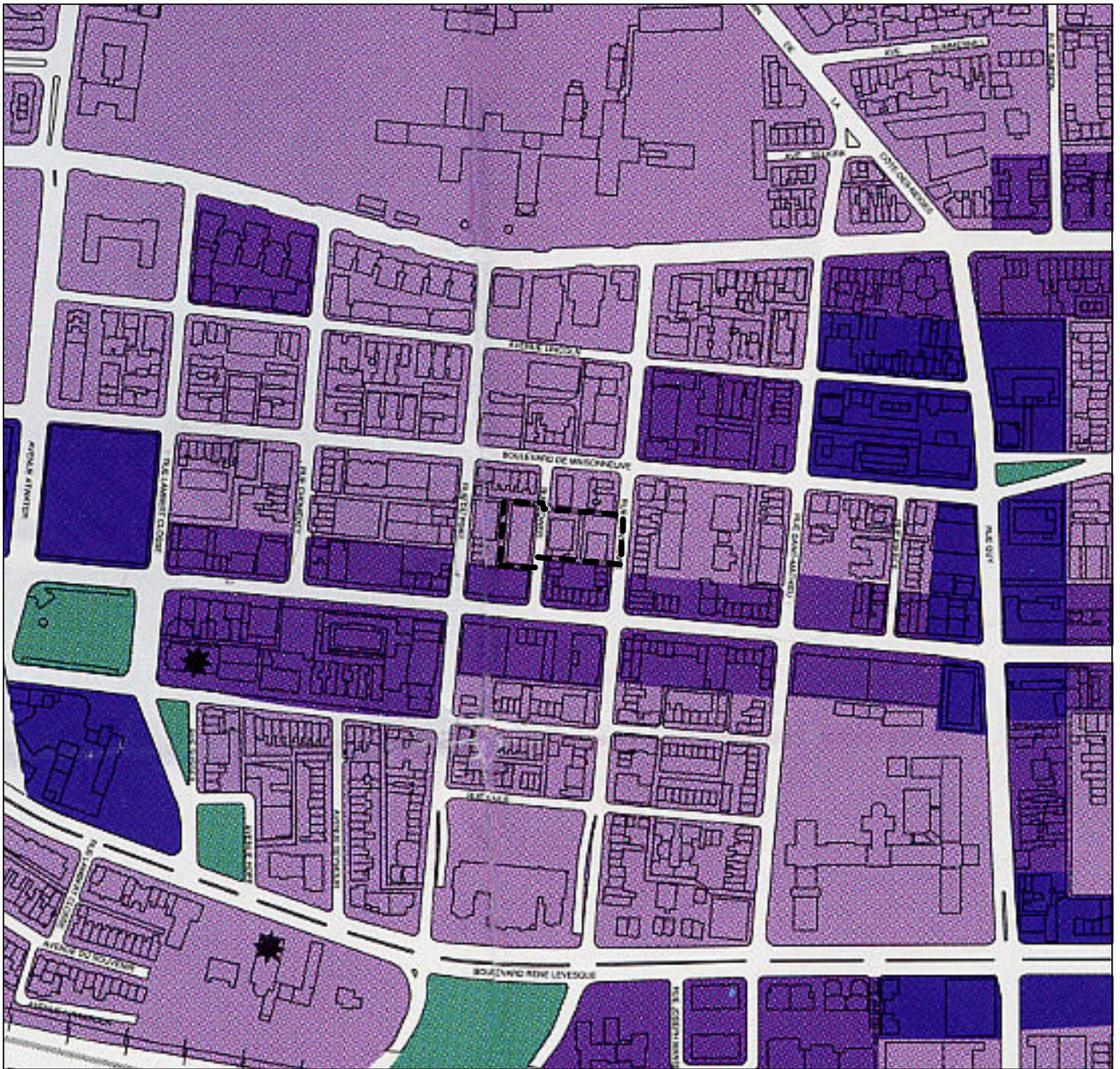
Règlement-Modif-Plan-Ville-Marie(SCatherine-SMarc).wpd

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE
L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (CO92 03386)**

VU l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)

À la séance du, le conseil de la ville décrète:

1. Le plan intitulé «Les limites de densité» du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie (CO92 03386) est modifié par le remplacement d'une partie de l'aire de densité de catégorie 3 située entre la rue Sainte-Catherine et l'axe de la ruelle bordant le côté sud du boulevard de Maisonneuve et entre l'axe de la rue Saint-Marc et l'axe de la ruelle située entre les rues Towers et du Fort, par une aire de densité de catégorie 6, tel qu'illustré aux annexes A et B du présent règlement.



PLAN D'URBANISME - Limites de densité



Situation existante: Densité 3

1031 203 008

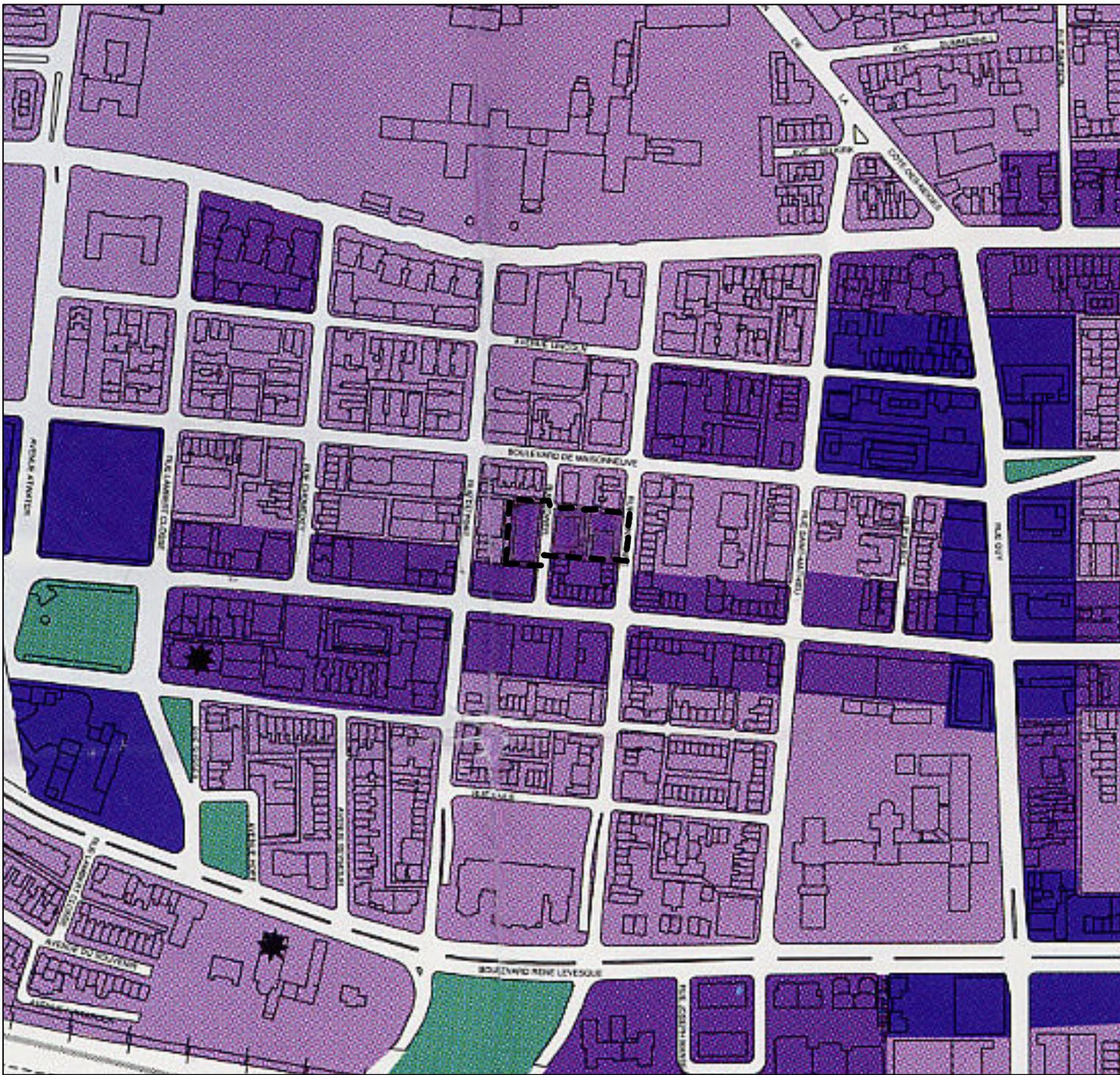
Ville de Montréal

Arrondissement de Ville - Marie

Date: 2003-02-24

Annexe:





PLAN D'URBANISME - Limites de densité



Modification proposée: Densité 6

Ville de Montréal

Arrondissement de Ville - Marie

Date: 2003-02-24

Annexe:



1031 203 008